

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocutrice : Julie DUNOUHAUD
Tel : 04 72 07 38 13

Objet : appel à projets Chantiers loisirs 2023 (annuel, vacances de février et vacances de printemps)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon s'engage pour la prévention du désœuvrement des jeunes et soutient le développement de chantiers loisirs. Véritable outil éducatif, les chantiers conjuguent divers objectifs : la construction d'un projet collectif, le développement de savoir-faire et de savoir-être, l'accès aux loisirs et la découverte de nouveaux horizons.

La prévention constitue, pour la municipalité, une priorité. Aussi, nous souhaitons poursuivre cette démarche, avec le lancement d'un nouvel appel à projets Chantiers loisirs pour 2023.

Critères d'éligibilité

- Les chantiers loisirs s'adressent aux jeunes, âgés de 14 à 18 ans, résidant en particulier dans les **quartiers prioritaires** et dans les **quartiers de veille active** de la Politique de la Ville – cf. *liste ci-dessous* – et/ou en **situation de particulière fragilité** (scolaire, économique, familiale...).

1^{er} arrondissement : Pentès de la Croix-Rousse / 2^{ème} arrondissement : Verdun-Suchet / 3^{ème} arrondissement : Moncey et Voltaire / 5^{ème} arrondissement : Sœur Janin, Jeunet et Ménival / 7^{ème} arrondissement : Cité Sociales Gerland et Guillotière / 8^{ème} arrondissement : Etats-Unis, Langlet-Santy, Mermoz et Moulin à Vent / 9^{ème} arrondissement : Le Vergoin, Gorge de Loup, La Duchère et Vaise.

- Les chantiers, organisés pendant les vacances scolaires, doivent privilégier **des supports extérieurs aux structures porteuses de l'action**. Une attention particulière sera portée aux projets **construits en partenariat avec des acteurs culturels et/ou qui contribuent à la transition écologique**. En cas de difficulté, le Service Prévention de la Délinquance pourra vous orienter.
- Le montant de la gratification est fixé à **20 euros par jour et par jeune**. Celle-ci peut être **versée individuellement** ou être utilisée pour **financer des projets de loisirs collectifs** (sorties à la journée, séjours...) réalisés à l'extérieur du quartier de résidence.
- La participation de la Ville de Lyon doit être exclusivement destinée à **financer la gratification des jeunes, l'achat du matériel pour réaliser le chantier et, si nécessaire, l'intervention d'un encadrant technique spécialisé**. Tout chantier non

réalisé devra faire l'objet d'un report, pour conserver le bénéfice de la subvention accordée.

L'attribution des financements sera effectuée au regard du respect des critères susmentionnés.

Evolution du calendrier

Pour répondre aux demandes émises par plusieurs structures et permettre la notification des subventions avant la réalisation des actions, **le calendrier de l'appel à projets a été révisé et prévoit l'ouverture de trois sessions de dépôt des dossiers :**

Session 1

- Dépôt des dossiers : en **novembre 2022** pour les **projets annuels**, les actions prévues pendant les **vacances d'hiver et/ou de printemps**.
- Notification des subventions : **fin janvier 2023**.

Session 2

- Dépôt des dossiers : en **mars 2023** pour les actions prévues pendant les **vacances d'été**.
- Notification des subventions : **fin mai 2023**.

Session 3

► Cette session aura lieu selon la disponibilité des crédits non attribués sur les précédentes sessions.

- Dépôt des dossiers : en **juin 2023** pour les actions prévues pendant les **vacances de la Toussaint et/ou Noël**.
- Notification des subventions : **fin septembre 2023**.

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (*cf. lien ci-dessous*), avant le **8 novembre 2022**.

Pour garantir le bon fonctionnement de la nouvelle organisation présentée ci-dessus et vous offrir davantage de visibilité quant à la programmation de vos actions, le respect des délais est indispensables. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polvillelyon@mairie-lyon.fr

Contacts référents

Le Service Prévention de la Délinquance et les équipes du Développement territorial se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service prévention de la délinquance

Julie DUNOUHAUD / julie.dunouhaud@mairie-lyon.fr / 04 72 07 38 13

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité


Mohamed CHIHI

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à l'Action Citoyenne et à la Politique de la
Ville


Jean-Luc GIRAULT